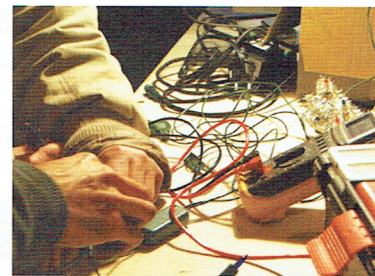


Les Rendez-Vous Récup' Les prochaines dates

Les animations « **développement durable** » organisées par La Boîte à Outils, le Centre Social Maison du Tertre, Récup & Co et le SICTOM continuent ! Les suivantes auront lieu prochainement à **Nogent-le-Rotrou** :

- Samedis **9 novembre** et **7 décembre** 2019 : **Cafés couture** – de 14h à 17h à La Boîte à Outils – participation libre, adhésion obligatoire ; infos au 02 37 52 15 95
- Samedi **23 novembre** 2019 : **Café Réparation** – entre 14h30 et 17h30 à La Boîte à Outils – participation libre ; infos au 02 37 29 22 27 (SICTOM). S'inscrit dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (du 16 au 24 novembre 2019) : www.serd.ademe.fr
- Vendredi **20 décembre** 2019 : **soirée festive, spectacle et repas partagé** – 19h-22h30 à la salle Simone Signoret ; gratuit (amenez un plat à partager), sur inscription au 02 37 52 98 65 (Maison du Tertre).

D'autres rendez-vous seront proposés **dès janvier 2020** : fabrication de guirlandes en origami, de nichoirs, de composteurs, de cabas et de sacs à vrac ; cafés couture et cafés réparation ; sorties nature ; fête de la récup' et du bricolage... retrouvez le programme à partir de décembre sur www.sictom-nogentlerotrou.fr/recup



Information et réflexion sur la tarification incitative

Le SICTOM, appuyé par un bureau d'études, réalise une **étude d'optimisation du service** public de prévention et de gestion des déchets, incluant une étude préalable à l'instauration d'une **tarification incitative**. Cela permettra de **définir une stratégie** et une programmation pluriannuelle de la politique des déchets en tenant compte des **évolutions réglementaires** récentes et à venir, d'identifier les pistes d'**optimisation** des services, et d'obtenir une vue d'ensemble des **améliorations** envisageables (tri et recyclage, déchèteries, collectes, traitement, communication, facturation...).



Les élus du SICTOM ont participé à une réunion en mai 2019 pour mieux appréhender les enjeux et le fonctionnement de la **tarification incitative**, qui consiste à moduler, pour chaque foyer, la **facturation** du service de gestion des déchets **en fonction de la quantité de déchets produits**. Si elle était mise en place, ce mode de facturation se substituerait à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuelle, calculée en fonction de

la valeur locative des propriétés bâties, payée par les contribuables en même temps que la taxe foncière. Ainsi, les personnes générant peu de déchets paieraient moins que les personnes en générant beaucoup, l'objectif étant d'**inciter chacun-e à réduire ses déchets**.

Profiter des feuilles et branchages pour pailler et composter !

L'automne et l'hiver sont les saisons idéales pour **collecter les feuilles mortes et petits branchages**.

➤ Ils permettent de **pailler, nourrir le sol et le protéger** en recouvrant le sol de 3 à 10 cm de matière organique. Ainsi, vos **plantations** sont **protégées** du **gel** et de la **battance** (le sol durcit sous l'effet de la pluie), et les **minéraux et nutriments** restent accessibles à leur système racinaire plutôt que drainés par l'eau et emmenés en profondeur. Aux endroits où des **plantations** sont **envisagées** au printemps ou au cours de l'année



Petites branches et brindilles, laissées sécher au moins 6 mois, sont un **bon combustible** pour allumer cheminée, poêle et barbecue !



prochaine, **couvrir le sol** de ces matières organiques dès maintenant **le prépare et l'enrichit**. Il sera ameubli ; les plantations seront **plus faciles** à faire et s'en porteront mieux ! Par ailleurs, le paillage **limite l'érosion et le ruissellement**.

➤ Feuilles et petits branchages (ou broyat) sont également à **mettre de côté pour le compostage** ! En garder à proximité du composteur pour **en ajouter tout au long de l'année** au fur et à mesure des apports en matières « humides », plutôt vertes et azotées, afin d'apporter du **carbone** et favoriser une **bonne décomposition**. Ainsi, pas de mauvaises odeurs, de mouches ou de guêpes ! En cas de compostage en tas, vous pouvez étaler ces matières directement sur le tas.

Une solution idéale pour éviter des déplacements en déchèterie, éviter des coûts de gestion, de transport et de traitement de ces matières... qui sont bien utiles et mieux valorisées ainsi !

Le questionnaire concernant les **déchets de cuisine et de jardin**, le **compostage** et le **broyage** est toujours en ligne !

Vous pouvez y répondre en quelques minutes :

www.sictom-nogentlerotrou.fr/dv
ou en nous appelant au 02 37 29 22 27.

Merci !

Plus d'informations auprès du SICTOM ou dans le livret « **le compostage et le paillage** », ADEME, 2017.

Pour l'obtenir, contactez le SICTOM ou téléchargez-le : www.sictom-nogentlerotrou.fr/jardin

Le coût de la gestion et du traitement des déchets

608 kg*
de déchets par
habitant en 2018 !



C'est plus que les années précédentes !



Population de référence en 2018 : 33858 habitants

En moyenne, chaque habitant du SICTOM a produit 608 kg de déchets en 2018.

Soit 20590 tonnes de déchets ménagers et assimilés¹ collectés par le SICTOM en 2018

Emballages et papier (mis au recyclage)

Verre (mis au recyclage)

Ordures ménagères

29,2 kg*



0,27€/hab*
13,67€ la tonne

5,31€/hab*
174,64€ la tonne

32,6 kg*



0,40€/hab*
15€ la tonne

10,19€/hab*
437,16€ la tonne



60,69€/hab*
242,49€ la tonne

245,1 kg*

Dépôts en déchèteries

dont gravats, bois, métaux, DEEE, cartons, déchets toxiques, etc.



22,70€/hab*
94,22€ la tonne en moyenne

298 kg*



106 kg*

DÉCHETS VERTS

dont



62 kg*

ENCOMBRANTS

Les matières organiques peuvent être valorisées sur le terrain ou lieu d'entretien, chez l'habitant : mulching, compostage, paillage, broyage...

Certains objets auraient pu être donnés, vendus ou réparés et réutilisés ; détournés pour un autre usage, ou mieux triés pour être recyclés

* en moyenne par habitant, en 2018 (coût aidé HT de la collecte et du traitement, soutiens, subventions et ventes de matériaux déduites)

¹ Le SICTOM collecte les déchets des ménages, des communes, administrations et établissements scolaires, et de certains professionnels.

L'ensemble des actions, des filières de traitement et de recyclage, et les chiffres figurent dans le rapport annuel 2018 du SICTOM, disponible en ligne : www.sictom-nogentlerotrou.fr

Comment contribuer à réduire ses déchets ?

à la maison, au travail, lors des loisirs...

Refuser

Réduire

Réutiliser

Réparer

Recycler et composter



- Regarder les déchets déposés dans ses poubelles et ceux emmenés en déchèterie
- Pour chaque type de déchet, chercher comment il pourrait être évité
 - Éviter le gaspillage alimentaire, cuisiner les restes
 - Composter
 - Améliorer ses achats (vrac, produits durables, lavables, rechargeables, grands conditionnements...)
 - Réutiliser
 - Réparer
 - Donner ou vendre ce qui est en état, dont on n'a plus besoin

« Réduire nos déchets = impacts positifs sur l'environnement et la santé, et économies à la clé ! »

Plus d'informations : www.sictom-nogentlerotrou.fr/conso



Pensez à limiter les déchets aussi pour les fêtes en fin d'année !



Pour tout renseignement sur la prévention des déchets : 02 37 29 22 27 ou prevention@sictom-nogentlerotrou.fr